



# Etude de capitalisation

## Quelles expériences tirées des projets d'Aires Marines Protégées et de conservation de la biodiversité marine ?



Pêcheurs Ste Lucie © C.Rives



Dispositif de concentration de poissons Cayos Cochinos © A. Medina



Ile de Coco © Faico



Consultation des communautés locales CRISP © T. Clément

## Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial

Le FFEM est un fonds public bilatéral créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et en transition.

Il subventionne des projets alliant développement durable et préservation des grands équilibres de notre planète relatifs aux domaines suivants : biodiversité, changement climatique, eaux internationales, dégradation des terres, polluants organiques persistants, couche d'ozone stratosphérique.

### Présentation et objectifs de l'étude

Dans les domaines de la biodiversité et des eaux internationales, 11 projets soutenus par le FFEM en zone tropicale concernent les aires marines protégées (AMP) et la conservation de la biodiversité marine comprenant le plus souvent des récifs coralliens. Ces projets appuient la création ou le renforcement d'environ 70 AMP, aux caractéristiques diverses, tant en ce qui concerne la taille, que le statut ou le mode de gouvernance.

Le budget total de ces 11 projets s'élève à 61 millions d'euros. Le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes ou l'Agence Française de Développement apportent 53 % des financements (32 millions d'euros) et le

FFEM 16 % (environ 10 millions d'euros). La part du FFEM est comprise, suivant les projets, entre 7 % et 58 % du financement global des projets. Les autres bailleurs principaux (entre 2 et 10 bailleurs au total suivant les projets) sont le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) (9 %), les gouvernements locaux (8 %) et des ONG internationales : WWF, Conservation International, etc.

Les projets sont mis en œuvre par les gouvernements (administrations ou structures de gestion dédiées), ou des ONG locales ou internationales.

L'objectif de cette étude était d'analyser ce portefeuille de projets pour :

- capitaliser et valoriser les expériences acquises,
- évaluer les bénéfices socio-économiques effectivement apportés par les projets aux populations locales,
- identifier et faire partager les bonnes pratiques (les méthodes efficaces, les outils intéressants, etc.).

Ce travail ne prétend donc pas constituer un état de l'art des meilleures pratiques en matière de gestion d'AMP, mais bien de rassembler les leçons tirées des expériences de ces projets.

### Méthode

L'étude s'est basée sur l'évaluation sur le terrain de 8 projets sur 11 et sur une étude approfondie de la documentation des projets (rapports techniques, évaluations finales ou à mi-parcours, compte-rendu des réunions...). Les principaux thèmes de capitalisation sont :

- le montage de projet
- la gestion des AMP
- le financement pérenne des AMP
- les activités alternatives génératrices de revenus
- la gestion de la pêche dans les AMP
- le développement d'un tourisme durable dans les AMP
- Le suivi-évaluation et la recherche dans les AMP
- La valeur économique des AMP et calcul des taux de rentabilité interne des projets (TRIE).

L'étude débouche par ailleurs sur des recommandations pour de futurs projets.



Coco Island - Costa Rica © C. du Castel

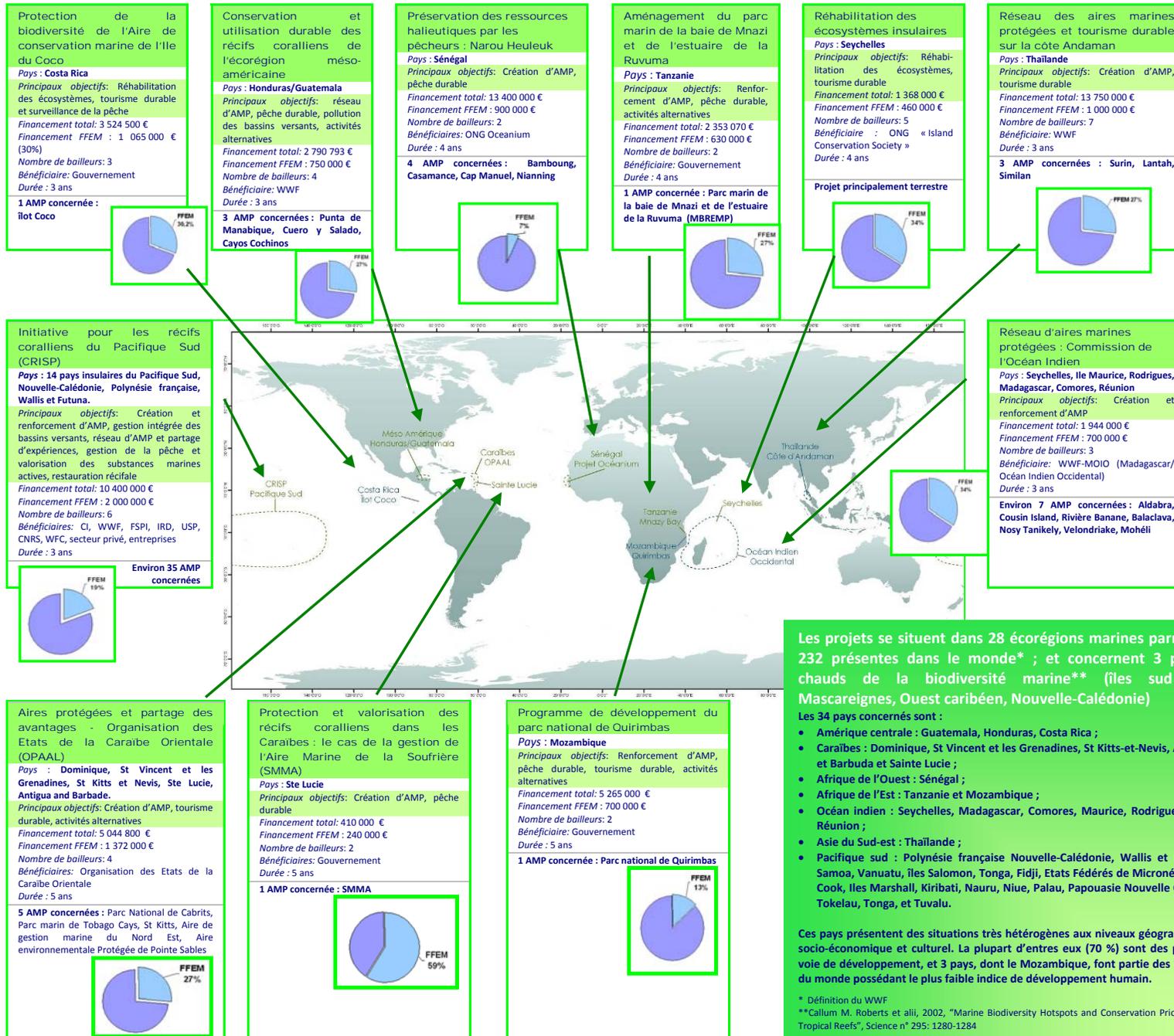
## Les principaux résultats

Les points forts :

- **Création ou renforcement de 70 AMP, couvrant 8 600 km<sup>2</sup>** (sans compter la plus grande AMP du monde de Phoenix Island).
- **Amélioration des connaissances scientifiques**, avec près de 500 rapports et publications issus des projets, et la mise en ligne sur le site de *Reef Base Pacific*, par le programme CRISP, de 3000 titres de publications et rapports.
- **Renforcement des compétences** de près de 2000 personnes.
- **Amélioration de la gouvernance locale**, avec une implication croissante des acteurs locaux dans la gestion, la surveillance, ou le suivi des aires protégées.
- **Reconnaissance accrue des droits traditionnels** (avec inscription dans le droit moderne).
- **Renforcement des partenariats** institutionnels, privés, scientifiques, forum de gestionnaires d'AMP.
- Appui à un important **réseau de suivi biologique, socio-économique et d'évaluation de l'efficacité** de la gestion des AMP (plus de 150 stations suivies).
- Renforcement des **moyens de surveillance** de la bonne application des règles.
- Développement de **méthodes originales** (cinéma débat promu par l'ONG Océanium, outil de planification financière Marfin par WWF).
- Et de très nombreux autres produits (méthodes, expériences, supports de communication, etc.) dont la diffusion devrait être accrue.



Session de cinéma-débat dans les villages du Sénégal permettant de sensibiliser les populations et d'engager des démarches d'AMP © Océanium



Les projets se situent dans 28 écorégions marines parmi les 232 présentes dans le monde\* ; et concernent 3 points chauds de la biodiversité marine\*\* (îles sud des Mascareignes, Ouest caribéen, Nouvelle-Calédonie)

Les 34 pays concernés sont :

- Amérique centrale : Guatemala, Honduras, Costa Rica ;
- Caraïbes : Dominique, St Vincent et les Grenadines, St Kitts-et-Nevis, Antigua et Barbuda et Sainte Lucie ;
- Afrique de l'Ouest : Sénégal ;
- Afrique de l'Est : Tanzanie et Mozambique ;
- Océan indien : Seychelles, Madagascar, Comores, Maurice, Rodrigues et La Réunion ;
- Asie du Sud-est : Thaïlande ;
- Pacifique sud : Polynésie française Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Samoa, Vanuatu, îles Salomon, Tonga, Fidji, Etats Fédérés de Micronésie, Iles Cook, Iles Marshall, Kiribati, Nauru, Niue, Palau, Papouasie Nouvelle Guinée, Tokelau, Tonga, et Tuvalu.

Ces pays présentent des situations très hétérogènes aux niveaux géographique, socio-économique et culturel. La plupart d'entre eux (70 %) sont des pays en voie de développement, et 3 pays, dont le Mozambique, font partie des 10 pays du monde possédant le plus faible indice de développement humain.

\* Définition du WWF  
 \*\*Callum M. Roberts et alli, 2002, "Marine Biodiversity Hotspots and Conservation Priorities for Tropical Reefs", Science n° 295: 1280-1284

Les points faibles, pour presque tous les projets :

- **Programmation trop ambitieuse** des activités.
- **Durée insuffisante** des projets (3 à 5 ans).
- **Etudes de faisabilité** trop sommaires au regard de la complexité des situations locales.
- **Faiblesse** des moyens humains et **des compétences locales**.
- **Perte de flexibilité des financements du FFEM** dans les cofinancements avec les grands bailleurs de fonds (souvent homogénéisation vers les procédures les plus lourdes des grands bailleurs).
- **Mise en place tardive des éléments de suivi** biologique et socio-économique, ne permettant pas de mesurer efficacement les impacts des AMP.
- **Démarrage souvent tardif de la mise en œuvre d'actions concrètes pour les populations**.
- Quasi **absence de prise en compte des bassins versants**.
- Absence ou arrivée tardive des réflexions sur la **pérennisation des financements**.
- **Valorisation insuffisante des résultats des projets**.

## Montage de projet.

Le montage du projet est une étape essentielle de la réussite des AMP ; il convient d'y consacrer des moyens suffisants pour maximiser les chances de réussite.

### L'identification et la faisabilité du projet doivent être approfondies :

identification des parties prenantes, vérification de l'implication des acteurs clés, définition et chiffrage des actions, examen de la cohérence interne du projet mais également de la cohérence externe avec les autres projets existants dans la zone, calendrier du programme d'action réaliste, affectation de moyens humains adéquats.

**Associer toutes les parties prenantes** : l'étude de faisabilité doit s'assurer que toutes les parties prenantes ont bien été (ou vont être) identifiées puis associées à la démarche de mise en place de l'AMP. La participation des populations locales dès l'étude de faisabilité du projet demeure un élément clé de succès. Des modes inadéquats de consultation peuvent être la cause d'échecs d'AMP. Dans les cas les plus complexes, l'appui de spécialistes en sociologie ou anthropologie peut être nécessaire pour identifier les approches appropriées.

**Systématiquement évaluer les effets probables du projet d'AMP** en veillant à identifier toutes les personnes ou communautés affectées négativement, afin de leur proposer des activités alternatives ou des mesures compensatoires.

**Intégrer les bassins versants aux projets d'AMP**, au moins dans les projets insulaires.



AMP Quirimbas © C Gabrié

En cas de rareté des **compétences locales**, contractualiser les services de structures externes (ex : ONG), rechercher le partage des compétences, recourir à l'assistance technique résidente qui s'est révélée très efficace dans plusieurs projets.

**Faire correspondre les délais d'interventions des projets** avec les phases de développement des AMP (phases de création, pionnière et autonome - cf. détail plus loin).

**Rechercher des partenariats extérieurs au projet**, dès l'étude de faisabilité ou lors du démarrage du projet, afin de compléter les compétences des équipes du projet, en particulier pour le développement d'activités économiques génératrices de revenus ou du tourisme.

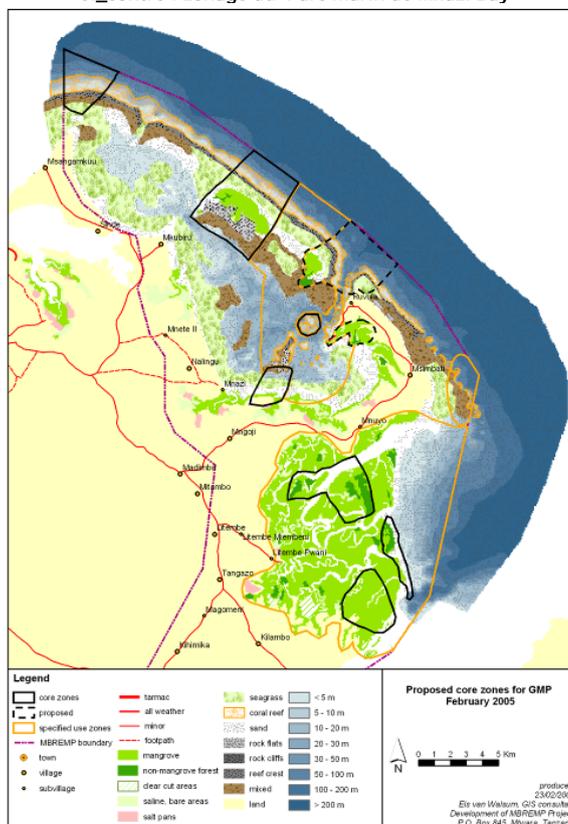
## La gestion des AMP.

Il n'existe pas de modèle de gestion idéal : il doit être conçu au cas par cas, mais il est capital de renforcer les compétences locales de gestion. L'expérience montre qu'en ce domaine l'assistance technique résidente est souvent bénéfique.

**La délimitation du périmètre de l'AMP** doit tenir compte du contexte social tout autant que des critères biologiques et écologiques, ainsi que du lien terre-mer.

**Le zonage** doit être bien adapté (localisation, taille, nombre de zones et réglementations) pour résoudre les conflits d'usage tout en contribuant à la protection de la biodiversité et des ressources commerciales. Il doit être flexible et révisable en fonction des connaissances acquises. Il est à réaliser de façon participative, mais parfois, certaines zones vitales ne seront pas négociables et devront s'imposer (ex : zones de nurseries inconnues des populations).

Ci\_contre : zonage du Parc marin de Mnazi Bay



**Le plan de gestion** est un guide à décliner annuellement. Comme le zonage, il doit être construit de façon participative et être régulièrement révisé à la lumière des nouvelles connaissances acquises ou de l'évolution des menaces sur l'AMP. Toutefois, certaines AMP fonctionnent correctement sans disposer d'un tel document.

**La participation** des populations locales est fondamentale, surtout dans les pays en développement disposant d'un appui limité de l'Etat. Outre les aspects développés au § « montage de projet » il est capital dans la gestion du projet de :

- S'appuyer sur les véritables leaders (rôle déterminant).
- Utiliser des approches appropriées, concrètes et à la portée des publics (cinéma, théâtre, cartographies participatives, échanges, etc.).
- Maintenir la dynamique de participation sur le long terme (motivation et valorisation des personnes impliquées, restitution régulière d'informations issues de la recherche ou du suivi).
- Etre particulièrement attentifs aux personnes ou groupes impactés négativement par l'AMP (réduction d'accès à certaines ressources ou changement d'usages qui renchérissent leurs coûts d'exploitation).
- S'appuyer le plus possible, s'ils sont adéquats, sur des modes traditionnels de gestion des ressources (qui peuvent être adaptés aux besoins).

**Le plan d'affaire d'une AMP**, qui fait le bilan prévisionnel des emplois et des ressources sur plusieurs années, est essentiel et doit être réalisé bien avant la fin du projet. Les besoins de fonctionnement et d'investissement doivent être quantifiés et les ressources possibles identifiées : taxes, partenariats, activités, etc. Le plan doit envisager différents scénarios (optimiste, réaliste, etc.). Le tourisme reste l'un des facteurs principaux d'autofinancement, mais des partenariats économiques nouveaux apparaissent (ex : fonds fiduciaires, accords de conservation liés à des accords de pêche, etc.).

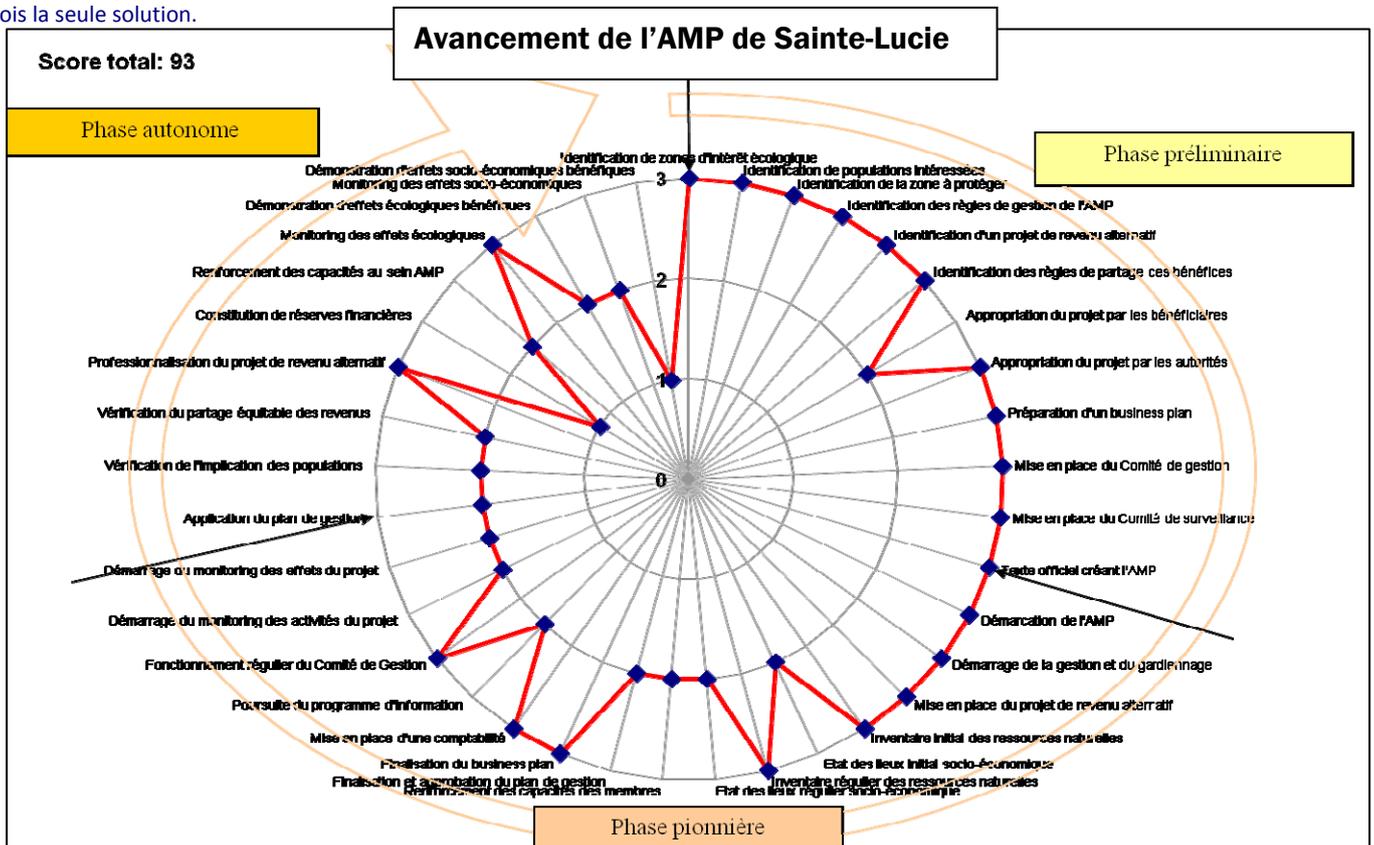
**La surveillance** de la bonne application des règles est essentielle. Elle est un élément clé du succès des AMP. Elle nécessite d'importants moyens humains et matériels. L'implication des populations locale est parfois la seule solution.

**Le dispositif de suivi et d'évaluation de la gestion** joue un rôle clé dans la gestion des AMP. Il fournit l'information essentielle pour prendre les décisions de gestion et mesurer leur impact. Le terme de suivi (ou suivi-monitoring) s'entend ici comme un suivi régulier dans le temps de mêmes indicateurs sur des sites identiques, destiné à mesurer leur évolution sur le long terme. Les suivis concernent les paramètres biologiques (suivi des espèces et des habitats), socio-économiques, et de gouvernance. Le dispositif de suivi doit avant tout servir la gestion de l'AMP et doit être adapté à ses objectifs et aux moyens disponibles (humains et financiers). Il doit être mis en place le plus tôt possible et s'appuyer sur un état de référence précis. Il doit combiner des suivis scientifiques et des suivis par les gestionnaires (les deux pouvant avoir des pas de temps différents). L'étude constate que les méthodes de suivi ne sont souvent pas stabilisées sur le long terme, sous prétexte d'amélioration des indicateurs et des protocoles, de sorte qu'en fine les données ne sont pas comparables et ne permettent pas d'analyses fiables. **Les dispositifs de suivi doivent être conçus sur le long terme (longues séries avec les mêmes méthodes).** La participation des populations à ces suivis est toujours bénéfique et les résultats doivent toujours être restitués, en langage simple, aux acteurs locaux.

## Les différentes phases d'une AMP

L'étude a identifié qu'une période de 15 ans environ est nécessaire pour mettre en place une AMP durable. Elle constate également que les projets d'AMP passent par 3 phases chronologiques, chacune constituées d'activités clés :

- **Phase préliminaire** : de création jusqu'à la déclaration officielle de l'AMP
- **Phase pionnière** : d'opérationnalisation et de consolidation de la gestion et des équipes,
- **Phase autonome** : visant l'autonomie technique, organisationnelle et financière de l'AMP.



Afin de pouvoir comparer les AMP entre elles, une méthode simple d'évaluation a été élaborée, sur la base de l'évaluation de l'avancement et de la qualité des activités clés de chacune des phases (0 'non engagé', 1 'commencé', 2 'bien avancé et de qualité', 3 'achevé et de qualité'). Cette méthode d'évaluation repose sur la représentation en « rose des vents » de la valeur des indicateurs d'avancement ; les trois phases se déroulant dans le sens des aiguilles d'une montre le long du cercle de cette « rose des vents ».



Restitution de suivi villageois. Marou. Vanuatu. © T Clément

Cet outil simple et didactique a été adopté par plusieurs gestionnaires et permet de montrer à la fois :

- l'âge relatif de l'AMP (la progression dépend du contexte du site, de difficultés rencontrées, des moyens alloués, etc.)
- la qualité du parcours qui renseigne sur la pérennité et la robustesse des résultats (rose des vents pleine ou incomplète)

Cet outil peut être utilisé par le gestionnaire (suivi et comparaison annuels de l'avancement des activités), les décideurs politiques ou les bailleurs (représentation visuelle de l'évaluation, comparaison entre sites, etc.).



AAGR à Mnazi Bay : apiculture. © C. Gabrié

L'étude suggère que chaque phase de développement mobilise des compétences différentes (créatifs au début, plus gestionnaires ensuite) de sorte que les types d'appuis aux AMP sont différents selon les phases. En conséquence, les bailleurs pourraient concevoir leurs appuis à long terme en phasant leurs financements en fonction de l'évaluation des résultats de chaque phase de développement des AMP.

## La gestion de la pêche

La pêche est une activité vitale dans presque toutes les AMP : jusqu'à 80 % de ménages en dépendent au Mozambique.

**Les modes de gestion de la pêche dans les AMP :** Plusieurs projets ont mis en place des **zones de non pêche – ZNP** et démontré les effets de ces zones, qui corroborent les nombreuses études publiées mondialement : augmentation de la taille des poissons, modification de la composition des peuplements au profit des prédateurs supérieurs, augmentation de la biomasse, voire de la richesse spécifique. En revanche les effets sur les captures à l'échelle de l'ensemble de l'AMP et sur le niveau de vie des pêcheurs est plus difficile à démontrer dans ces projets encore récents. Montrer de visu aux pêcheurs les effets de ces zones de non pêche permet d'accroître leur acceptabilité.

**Des activités de pêche alternatives** ont été mises en place par plusieurs projets : meilleure valorisation des produits déjà pêchés (augmentation de la valeur ajoutée) en parallèle avec une modification vers des méthodes d'exploitation plus durables (augmentation des coûts d'exploitation), échange d'engins de pêche (ex : remplacement des filets moustiquaires contre des filets à mailles plus larges), mise en place de Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) ou de récifs artificiels. Les résultats sont variables selon les projets car ce n'est pas la technique alternative elle-même qui compte, mais c'est son adaptation aux besoins du milieu et des populations qui est crucial. De plus, les expériences montrent que le changement de méthodes de pêche nécessite du temps et un accompagnement important. Les méthodes proposées doivent donc être adaptées et sélectionnées en fonction :

- Du contexte local de la pêcherie ;
- Des ressources existantes, après évaluation de stocks et des possibilités de changements des espèces ciblées par les pêcheurs ;
- Des souhaits des pêcheurs, de leurs capacités à mettre en œuvre les nouvelles techniques (en fonction de leurs moyens propres) et de leur résistance au changement (plus ou moins forte).

**Modifier les méthodes habituelles de pêche** nécessite une sensibilisation et un temps d'adaptation importants alors que le temps des projets est souvent trop court. Cet effort d'accompagnement doit être très soutenu, reposer sur une démarche très participative (impliquer les pêcheurs dans le choix des techniques, construire et tester avec eux les solutions) et se concrétiser si possible par l'établissement d'accords écrits avec les pêcheurs pour mieux les engager (si nécessaire créer et former les groupements de pêcheurs). Il est fondamental que l'appui à ces modifications de méthode de pêche s'accompagne par l'établissement de relations solides et durables avec les services des pêches.



Flottille de pêche à la langouste, Puerto Barrio © C. Gbrié

**Un plan de gestion** de la pêche est un bon outil, malheureusement très peu utilisé. Pour mesurer l'impact de l'AMP, le suivi de l'activité de pêche est nécessaire mais il demande d'importants moyens de collecte et de traitement et peu de projets l'ont développé. La participation des pêcheurs à l'effort de collecte est essentiel, à la fois pour des économies d'échelle et comme mode de sensibilisation. La surveillance des pêches est difficile. Elle demande des moyens importants et l'implication des populations locales.

**Les alliances stratégiques** avec le secteur de la pêche industrielle mais aussi avec les filières aval de consommation sont balbutiantes et restent à développer. Elles ont montré tout leur intérêt pour impliquer les industriels dans l'effort de protection et de gestion des ressources.

Enfin, l'éco-certification des pêcheries est une solution prometteuse, mais nécessite des conditions bien particulières dont la faisabilité doit être étudiée par des professionnels.

## Les activités alternatives génératrices de revenus (AAGR)

Destinées à la fois à réduire la pression sur les ressources naturelles de l'AMP et augmenter le niveau de vie des populations, les AAGR sont développées dans 8 projets et représentent une vingtaine d'activités réparties dans des domaines très diversifiés:

- Valorisation de ressources marines déjà exploitées (développement de filières huîtres fraîches ou transformées, sauce d'huître, saucisses d'anchois).
- Activités pour les pêcheurs déplacés (culture d'algues, aquaculture).
- Tourisme communautaire : hébergements, excursions et guides
- Activités touristiques (formation à l'observation des baleines, magasin de souvenirs, bateau à fond de verre).
- Artisanat valorisant les cultures locales
- Agriculture, élevage, apiculture, etc.
- Autres (boulangerie, système de bateau taxi ou de collecte de déchets pour les yachts, etc.)

Leur mise en œuvre nécessite de bien connaître le contexte social, économique et culturel et de mettre en adéquation ces activités avec les demandes des populations et les besoins de conservation des sites. L'expérience montre qu'il est préférable de travailler en priorité à augmenter la valeur ajoutée des activités existantes (ne pas utiliser des listes types d'activités ou des innovations trop compliquées).

La mise en place et l'accompagnement des AAGR peuvent prendre une dizaine d'années. L'accompagnement des groupes qui développent des AAGR est à confier à un professionnel du secteur qui a une vision claire et globale des marchés et des filières. Les spécialistes de la conservation ne sont pas compétents dans ce domaine. Ils doivent accepter de contractualiser les services de professionnels extérieurs.

## Le tourisme dans les AMP

6

Le tourisme peut jouer à la fois un rôle positif (apport de financements aux AMP, sensibilisation des touristes, maintien des paysages) et un rôle négatif (source de dégradation et de pollution, importants besoin de ressources naturelles et impact culturel). Son développement doit donc être soigneusement réfléchi. Le principal objectif doit être de cofinancer la conservation (droits d'entrée, taxes sur les activités, redevances sur les concessions) et d'appuyer le développement (emplois directs et indirects).

La valorisation touristique des sites devrait s'appuyer sur des plans de développement du tourisme et une évaluation de la capacité de charge touristique des sites. Les projets ont permis d'appuyer le développement d'un tourisme communautaire (hôtels et restaurants ou autres produits touristiques communautaires), mais également de travailler avec le secteur touristique plus classique pour développer les modes de relations entre l'AMP et le secteur : participation du secteur à l'effort de protection et de développement sur le plan financier et des activités, établissement de labels sur les produits durables issus de l'AMP vendus dans les hôtels ou des écolabels des hôtels en fonction de leur degré de respect de l'environnement de l'AMP. Le « tourisme scientifique » existant dans de rares AMP se révèle particulièrement intéressant (apport financier et participation aux études et suivis), mais nécessite des moyens importants.

Toutefois, beaucoup de questions sur le développement du tourisme dans les AMP restent posées et devront encore être étudiées. Jusqu'où aller dans le cadre des projets ? Quel rôle pour la structure de gestion ? Quel partage des bénéfices ?

Dans tous les cas il est important (i) de mettre en place des modes de collecte des redevances et des modes de redistribution des revenus clairs et bénéficiant à l'AMP, (ii) de faire des suivis de la fréquentation et de l'impact du tourisme de façon régulière et (iii) de développer les bonnes pratiques à tous les niveaux : dans les relations avec les communautés, dans le choix des sites ; dans l'aménagement des sites (phase de chantier en privilégiant la main d'œuvre et les matériaux locaux), dans le domaine des activités touristiques, dans la sensibilisation des touristes, etc. Le développement de réceptifs touristiques communautaires est un produit à part entière qui ne peut à terme se passer de l'appui de professionnels du tourisme.

## La recherche

Les recherches scientifiques ont été très conduites dans plusieurs projets. Elles ont permis un renforcement des connaissances considérable. Elles sont indispensables pour développer des modes de gestion adéquats et assurer un zonage pertinent. Un juste équilibre est cependant à trouver : la recherche ne doit pas prendre le pas sur les actions de terrain et les actions visant à favoriser l'implication des acteurs et la construction de synergies avec les populations. Il est important de renforcer les études en sciences humaines, toujours insuffisantes et essentielles pour comprendre le contexte social, économique et culturel.



Hôtel communautaire à Punta de Manabique. © C. Gabrié

## La valeur économique des AMP

Les projets et les évaluations conduites dans cette étude, ont produit des données sur la Valeur Economique Totale (VET) de certains sites et sur les Taux de Rentabilité Interne Economiques (TRIE) des projets.

Si les données produites sont encore très hétérogènes et les méthodes mises en œuvre très perfectibles, ces exercices contribuent à une plus grande sensibilisation des décideurs politiques sur la nécessité de gérer durablement les milieux naturels tout en fournissant une aide précieuse à l'identification des véritables enjeux des zones protégées. Ces travaux sont donc à poursuivre.

### Liste des principales AMP soutenues

Punta de Manabique  
Cuero y Salado  
Cayos Cochinos  
Coco Island  
PN de Cabrits  
Tobago Cays  
North East MMA  
Pointe Sables  
SMMA  
Bamboug  
Cap Manuel  
Casamance  
Nyanning  
Mnazi Bay  
Quirimbas  
Aldabra  
Cousin Island  
Rivière Banane  
Balaclava  
Nosy Tanikely  
Velondriake  
Mohéli  
Aride  
Similan  
Surin  
Lantah  
Aleipata  
Safata  
Yambé & Diaouhé  
Lindéralique – Hienghène  
Nord Efaté MPAs  
PGEM de Moorea  
Phoenix Islands  
Aleipata  
Safata  
Marau  
Langa Langa  
Sand Fly  
Nukufetau  
Nanumea  
Mistry Island  
Tarawa  
Réserve Yves Merlet  
Cook Ra'ui  
Aitutaki  
Alofi, etc.

## Conclusions générales

Les principales conclusions et recommandations de cette étude sont les suivantes :

- Concevoir les projets d'appui aux AMP en plusieurs phases de financements pouvant s'enchaîner en fonction de l'évaluation des résultats de chacune des trois phases (i) préliminaires, (ii) pionnière et (iii) autonome (qui nécessite généralement 10 à 15 ans pour être atteinte).
- Prévoir des délais raisonnables de réalisation des actions (mise en place de l'unité de gestion ; appels d'offres..), sans vouloir aller trop vite.
- Réaliser des études de faisabilité plus approfondies, avec des délais et des budgets plus conséquents ; ces études devront faire une part plus importante aux sciences humaines et s'assurer que tous les acteurs sont parties prenantes au montage du projet.
- Considérer la pêche comme une priorité et s'attacher à résoudre impérativement les problèmes créés par l'AMP aux pêcheurs dans les cas de limitation de l'accès à certains sites de pêche ou d'interdiction de certains engins de pêche ; développer un suivi de l'activité.
- Réaliser rapidement des actions concrètes et visibles, soit au bénéfice des populations soit en vue de leur appropriation du projet.
- Le zonage est fondamental : développer les études scientifiques nécessaires à la mise en place d'un zonage efficace, tant pour des objectifs de protection de la biodiversité que de gestion des ressources commerciales, en s'assurant que ce zonage permettra d'avoir un impact tangible sur l'ensemble de l'AMP.
- Réaliser des études approfondies de la faisabilité économique et sociale des AAGR et confier leur développement à des professionnels.
- S'assurer que les méthodes de pêche alternatives proposées sont adaptées, ou prévoir les conditions de leur adaptation, et ne pas proposer d'engins de pêche nouveaux sans études sérieuses (conditions d'acceptabilité par les populations, impact sur le milieu et les ressources).
- Développer dès que possible un plan d'affaires financier pour l'ensemble des activités de l'AMP.
- Mettre en place dès le début du projet le système d'évaluation et réaliser le point zéro des indicateurs retenus dans la première année du projet (au plan biologique et socio-économique). Adopter des suivis conformes aux objectifs de l'AMP et aux moyens disponibles
- En fin de projet, exiger un document de capitalisation des principaux résultats obtenus, des leçons apprises et des produits transférables à d'autres AMP (plaquettes, tarifs, méthodes, etc.)
- Préserver la réactivité et la flexibilité de gestion des projets du FFEM qui s'est souvent révélée cruciale pour le succès des interventions.



### Contact au FFEM

Julien CALAS  
Secrétariat du FFEM  
Agence Française de Développement  
5 Rue Roland Barthes  
75598 Paris Cedex 12, France  
Tél: +33 (0)1 53 44 37 79  
Fax: +33 (0)1 53 44 32 48  
[www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)